

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 4 NOVEMBRE 2016

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 29 octobre 2016. Mmes et MM. les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 4 novembre 2016 à 18h30.

ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DU PV DU 30 SEPTEMBRE 2016
- II. QUESTIONS FINANCIÈRES
- III. QUESTIONS SCOLAIRES
- IV. URBANISME & ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT
- V. PERSONNEL
- VI. TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX
- VII. INTERCOMMUNALITÉ
- VIII. ASSOCIATIONS
- IX. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES
- X. PROCHAINE RÉUNION

PRÉSENTS : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Monique VRILLAUD, Cathie GUIBERTEAU, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Mathieu BOURRIER, Alain TENENBAUM, Yves CORNILLE, Chantal WALLON-PELLO, Fabrice CAZAVANT, Thierry GAYANT, Laurence PACAUD, Emmanuelle PELTIER

ABSENTS EXCUSÉS : Francis BORDET

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Monique VRILLAUD

I. APPROBATION du PV du 30 septembre 2016

Il a été approuvé à l'unanimité après une remarque formulée par Mme Jeannick Guillot relative aux manques de précision donnée pour le point 2) du chapitre IV « Le Conseil Municipal, à l'unanimité, tient à rappeler que l'entretien des trottoirs incombe aux riverains qui doivent nettoyer la partie bordant leur propriété ». Il aurait fallu selon elle, ajouter : « suite à l'interdiction de l'emploi de produits phytosanitaires à partir du 1^{er} janvier 2017 et à l'impossibilité pour les employés communaux de procéder manuellement ou mécaniquement au nettoyage de tous les trottoirs de la commune ». Une information adéquate sera insérée dans le prochain bulletin municipal de janvier 2017.

II. QUESTIONS FINANCIERES

1) Dotation globale de fonctionnement (DGF) 2017

Dans le cadre des travaux préparatoires à la répartition de la dotation globale de fonctionnement des communes au titre de 2017, un recensement des voies classées dans le domaine public est effectué. Le critère de la longueur de la voirie communale intervient à hauteur de 30 % dans cette répartition (0.23 €/ml) : 23 731 ml ont été pris en compte depuis 2002. Or, nous possédons actuellement 24 492 ml de voiries communales, ce qui correspond à 175.03 € supplémentaires à percevoir. Le Conseil accepte la modification qui sera transmise à la Préfecture de Charente Maritime avant le 16 novembre.

2) Demande d'adhésion à la Fondation du Patrimoine

Le Conseil a décidé de se réunir à la demande d'adhésion à la Fondation du Patrimoine émanant du Conseil départemental.

3) Délibération pour chèques Cado

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, et notamment son article 9,

Le Conseil Municipal décide après délibération, d'attribuer des chèques cadeaux au personnel de la commune dans un but social et non comme une rémunération de prestations fournies et ce pour un montant global de 670 € (frais de gestion en plus) pour l'année 2016.

4) Délibération pour l'animation musicale du 13 juillet

accord du Conseil (300 €)

5) Décision modificative n°4 :

Le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à un virement entre deux opérations de la section d'investissement afin d'honorer les factures de plomberie et d'électricité liées aux travaux à la salle polyvalente pour sa mise en conformité aux normes de sécurité ainsi que les protections murales.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
2313 (23) - 88 : contructions	5400		
2188 (21) - 87 : Autres immobilisations corporelles	- 5400		
Total Dépenses	0	Total Recettes	

Le conseil municipal, à l'unanimité, après délibération accepte la décision modificative n°4 décrite ci-dessus.

III QUESTIONS SCOLAIRES

1) Sécurisation des écoles dans le cadre de Vigipirate : compte rendu de la rencontre avec le Préfet le 4 octobre à Rochefort

La Charente Maritime accueillera 150 migrants (1 migrant pour 4000 habitants). Les forces de l'ordre comprennent trois niveaux d'intervention.

* Local : UPGL *Unité de Police Locale*

* Intermédiaire : PSIG *Peloton de surveillance d'Intervention de la Gendarmerie*
GIPN *Groupement d'Intervention de la Police Nationale*

* Unité Spéciale : RAID *Recherche Assistance Intervention Dissuasion*
GIGN *Groupement d'intervention de la Gendarmerie nationale*

Le 4 novembre, un exercice de simulation « attentat » a été effectué simultanément à Marans, Royan et St Genis de Saintonge. Quelques dysfonctionnements ont été relevés.

En ce qui concerne la mise en sécurité lors de manifestations ou d'événements organisés, plusieurs niveaux sont à prendre en compte en fonction du public visé :

* les grands rassemblements (5000 personnes) : établissement d'un dossier spécifique avec la Préfecture.

* de 1 500 à 5 000 personnes : obligation d'établir un document prévisionnel avec les services de secours et d'ordre en accord avec la Mairie. La simultanéité d'événements de cette importance dans un même secteur est à éviter.

* les manifestations publiques de type brocante ou fête locale doivent faire l'objet d'un signalement à la gendarmerie.

2) Dispositif « alerte attentat » à l'école :

Des aménagements de sécurité sont demandées dans les écoles pour une protection contre les intrusions, un dispositif d'alarme et l'étude du confinement dans les locaux. L'installation d'une vidéo surveillance (avec autorisation préfectorale) est recommandée.

Un exercice de simulation pour l'ensemble des classes de notre école est prévu le 8 novembre au cours duquel seront testés l'utilisation du dispositif d'alarme et le processus de confinement. Une rencontre d'information avec les gendarmes est prévue pour le personnel de l'école et pour les enseignants.

Le 5 novembre à 10h00 a lieu une rencontre entre les élus du SIVOS au cours de laquelle seront étudiées les réponses aux questionnaires transmis par les parents.

Le Conseil d'école se réunira le 10 novembre.

3) Séjour « Voyage dans le temps » du 11 au 18 juillet : un fascicule a été édité par l'organisatrice pour présenter les activités et le bon déroulement de ce séjour.

IV. URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT

1) La Charente :

Un arrêté préfectoral en date du 23 août autorisant l'apprentissage de la voile sur le fleuve Charente du 19 au 30 septembre 2016 a été établi. Toutes manifestations sur la Charente quelles qu'elles soient doivent faire l'objet d'une déclaration à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour en obtenir l'autorisation.

V. PERSONNEL

1) Actions de sensibilisation des personnels des collectivités :

Le programme destiné au personnel des collectivités portant sur les thèmes suivants « *Mélanges fleuris et Plantes grimpantes, Evolution de la gestion des espaces communaux-Solutions alternatives à l'utilisation des produits sanitaires* » ne sera pas suivi par les employés techniques en raison d'un emploi du temps déjà établi pour d'autres formations et des arrêts de travail pour maladie.

VI TRAVAUX – VOIRIES – BATIMENTS COMMUNAUX

1) Point sur les travaux :

Travaux réalisés : nettoyage du Cimetière, coupe de la haie de la place des Halles, coupe de la haie et du cyprès place de la Marine, réparation du garde-fou, élagage et peinture antirouille du pont de Pibot, divers travaux à l'école, empierrement de chemins forestiers, restauration d'une salle de bain au Presbytère (douche et WC sanibroyeur)

Travaux en cours : mise aux normes suite à la visite de sécurité (pose de coupure générale intérieure et extérieure), contrôle par les Etablissements Viaud (déserfumage, alarme incendie, création d'un plan d'évacuation normé), contrôle par les Etablissements Chasseriaud de la cuisinière gaz de la cantine.

Travaux à prévoir : mise aux normes de certains points de l'installation électrique de la salle polyvalente (680 €HT), pose d'un éclairage de sécurité de la grande salle (1 820 €HT), peinture des grilles de l'école élémentaire et remaniement de la toiture de l'église pour nettoyage de la mousse.

2) Compte rendu de la réunion du 18 octobre

Réfection de la place des Halles

Une première réunion qui en appelle d'autres au cours de laquelle ont été posés les besoins, les moyens et le calendrier des travaux. Les remarques suivantes ont été notées : végétalisation de la place, surface réduite des places de stationnement devant la mairie, pas de stationnement sur la partie centrale pendant la période estivale où l'espace sera dédié aux piétons et au repos ainsi qu'à la restauration, espace devant la salle des fêtes à définir.

Le calendrier est le suivant :

- 2017 (appel à expertise, définition du projet, choix de l'architecte, présentation à la population)
- 2018 (phase administrative, recherche des financements et des subventions).
- 2019 (lancement des travaux).

Stationnement pendant la saison estivale :

Des espaces spécifiques supplémentaires seront réservés au stationnement :

utilisation de ceux déjà en service (parking du pré Valade, parking du Saint Alexis) et mise à profit de l'emplacement devant l'ancienne gare et le haut délimité de la place de Grailly. Des panneaux explicatifs seront posés judicieusement pour une meilleure vision des emplacements qui seront numérotés et bien répertoriés pour être efficaces avec plan adéquat. La place des Halles sera interdite aux cars. Des panneaux d'information ainsi qu'une barrière florale devraient limiter l'entrée et le passage des voitures sur la place. Seul l'accès à la calle de mise à l'eau sera libre.

Reste à mettre au point le mode de stationnement des quelques voitures autorisées à stationner sur la place des Halles. L'instauration d'une zone de stationnement dite « zone bleue » est évoquée, ce qui nécessitera un contrôle régulier.

3) Cimetière :

a) Entrée des concessions dans le patrimoine – campagne 1985 – 1988 :

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et le Code des communes,

Considérant que ces concessions ont fait l'objet d'une reprise dans le cadre de la campagne 1985/1988,

Après avoir entendu le Maire qui propose l'intégration des concessions ci-dessous dans le patrimoine.

Liste des concessions proposées à l'intégration au patrimoine communal :

- Carré Nord, N° 84, 85 et 86

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

Article 1er : le Maire est autorisé, au nom de la commune à réintégrer, à remettre en état et à entretenir les concessions désignées ci-dessus,

Article 2 : le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

b) Procès-verbal de constatation d'abandon de concessions

Une nouvelle procédure de reprise de concessions a été proposée par les membres de la commission cimetière et le garde champêtre pour 22 tombes après constatation de leur non entretien et de leur état d'abandon manifeste.

Cette procédure va durer 3 ans (2016-2019).

La liste de ces concessions est affichée en mairie, au cimetière et des affichettes sont mises en place sur les tombes.

Les familles peuvent arrêter la procédure à condition de procéder à l'entretien des tombes.

c) Intervention entreprise GUILLORIT

Le Conseil a accepté la proposition de l'entreprise Guillorit pour une intervention qui consiste à déplacer deux lourdes pierres tombales (non conservées par les concessionnaires et intéressantes au niveau architectural) pour faire office de bancs sur la place de l'église. Cette intervention est faite gratuitement

par l'entreprise avec le concours de nos employés techniques pour la préparation des emplacements choisis pour ces pierres qui n'entraveront pas les possibilités de stationnement de la place.

4) Commission de sécurité :

Elle concerne la salle polyvalente, commission d'arrondissement de sécurité de Saintes le mardi 8 novembre.

5) Compte rendu de la visite de Monsieur Vigneron (Infrastuctures17)

Divers points relatifs à la circulation et à l'entretien de la chaussée ont été évoqués :

- la réfection de la chaussée romaine est presque terminée, les glissières de sécurité aux deux points d'entrée/sortie seront posées mi-novembre. Les panneaux signalant les garages ont été installés.
- en 2017, quatre endroits dangereux seront traités pour un montant estimé à 24000€ , à la charge du Département : confection de 340 m de bordures en bas du Priousté, en bas de la Haute Pommeraie, le virage de Dreux et celui des Vinets. Des panneaux mobiles de signalisation ont été posés dans le virage dangereux de Dreux.
- la route de Font Morte a été sécurisée
- un dossier pour la mise en sécurité des abords des Lapidiales sera présenté par Monsieur Vigneron à la mi-novembre.

6) Dépôt de matériaux dans la zone artisanale des Genêts :

Un courrier a été adressé au propriétaire pour l'interpeller sur les gravats déposés de façon illégale et en nombre sur sa propriété, et que contrairement à l'engagement pris, le dispositif d'évacuation des eaux pluviales n'a pas été réalisé.

VII. INTERCOMMUNALITE

1) Communauté de Communes :

Les statuts de la nouvelle communauté seront entérinés par tous les conseils municipaux dans un avenir proche. La compétence Tourisme sera du ressort de la CDC à partir du 1^{er} janvier 2017. Pour la collecte des ordures ménagères, un nouveau prestataire, Cyclad, syndicat groupant 1/3 des communes du département, a été choisi. Il prendra en charge le personnel actuel du service de collecte de la CDC. Le traitement se fera par incinération. De nouvelles consignes de tri interviendront au 1^{er} janvier. L'accent est mis sur une meilleure participation écologique avec la réduction des sacs noirs (déchets ultimes qui ne peuvent pas être recyclés) et l'augmentation des sacs jaunes (déchets recyclables). Une cloche à journaux sera installée à côté des cloches à verre déjà existantes, annulant de ce fait le ramassage à domicile. En 2018, les bio-déchets (restes alimentaires) seront ramassés toutes les semaines par le biais d'un conteneur spécifique délivré aux habitants alors que les sacs noirs, qui seront largement diminués, ne seront ramassés que tous les quinze jours.

2) Association Villages de pierres & d'eau : compte rendu de la réunion du 18 octobre à Clion sur Seugne avec les délégués des communes labellisées.

Une convention sera passée en avril avec la Société WikaDimo pour la mise en place des appareils distributeurs de pièces de monnaie de collection. Les 13 communes de l'Association ont accepté les conditions d'obtention et de maintenance des appareils qui comporteront un visuel commun à tous les villages. Sur la partie supérieure de l'appareil, la carte du département sera représentée qui situera les villages concernés. La partie inférieure est réservée à la commune pour y mettre la photo de son choix. Il est préconisé de mettre ces appareils à l'extérieur, une assurance pour vandalisme est prévue dans la convention. La maintenance est assurée par la société qui effectue une visite d'entretien et de relevage des compteurs tous les deux mois.

Un livre de 42 pages est en projet : il présentera 17 communes puisque à terme seules 17 communes porteront le label. Il sera édité à l'instar des livres qui présentent les « *plus beaux villages de France* ». Deux pages seront réservées à chaque commune. Les informations y figurant seront données par les communes concernées. Il sera vendu au prix de 5.90 € par les Points Tourisme, les mairies ou les commerçants intéressés qui percevront dans ce cas 10 % de la vente.

Le rallye du 11 septembre a connu un franc succès tant dans les villages traversés qu'auprès des participants. 61 voitures étaient comptabilisées. Les retards constatés lors des arrivées initialement prévues dans les villages ont fait l'objet de remarques négatives, pratiquement de la part de toutes les personnes présentes. Il est prévu de les éviter le plus possible lors du renouvellement de la session 2017. L'idée de faire trois rallyes pour permettre le passage dans tous les villages a été évoquée. Les participants ont chaleureusement apprécié l'accueil reçu, la qualité des questionnaires, l'intérêt des visites, ainsi que les dons offerts aux gagnants. La communication 2017 par le biais des sets de tables, d'un film d'information touristique, d'un reportage photos ainsi que les dépliants (3 800) et les affiches sera renouvelée avec l'aide du Conseil départemental (budget 29 000 €).

Chaque village a reconnu avoir eu une excellente saison touristique.

3) Courier d'information :

Un courrier d'information de la part des conseillers départementaux du canton de Saint Porchaire à l'attention des maires du canton a été reçu en mairie pour interpeller les élus face au désengagement de l'Etat avec la baisse des dotations et une incertitude sur la compensation des prestations sociales (APA-Allocation personnalisée à l'Autonomie, APCH-Prestation de compensation du Handicap).

4) Médiathèque de demain :

14 octobre journée départementale de la lecture publique. Le thème de la journée « *Les enjeux des Bibliothèques rurales et présentation des modèles innovants* » a permis de définir le rôle des bibliothèques en mettant un accent tout particulier sur les problématiques rencontrées par les petites bibliothèques, de mettre en avant leurs atouts afin de les développer, de diversifier leur potentiel pour créer et entretenir le lien social, lutter contre l'isolement, développer la lecture et aller à la rencontre du public.

5) Office de Tourisme de Saintes : compte rendu de la saison estivale (rencontre du jeudi 20 octobre).

Si les conditions « automnales » ont pesé fortement sur la zone balnéaire, les professionnels de notre territoire sont majoritairement satisfaits à l'égal de 2015. Le démarrage plus tardif de la haute saison semble s'accentuer avec les années. Un pic d'activité qui se déplace en août d'année en année, avec un accroissement des clientèles françaises et une baisse des clientèles étrangères.

VIII. MANIFESTATIONS et ASSOCIATIONS

1) Manifestations passées

Mois	Association	Manifestation	Date	Commentaires
Octobre	Mairie	Repas des Seniors	2	80 seniors ont répondu à l' invitation de la Municipalité. Très bonne ambiance.
	Trial	Assemblée Générale	2	35 adhérents. Remerciements à la Municipalité pour l'octroi de la subvention et l'aide logistique apportée. Bilan d'activités : plusieurs journées consacrées à l'entretien du site, stage de perfectionnement. Bilan financier : en léger déficit. Augmentation la saison prochaine de la licence pour faire face aux dépenses de fonctionnement du club.

les CLIC Saintonge Romane	Semaine Bleue	3 au 5	Mercredi 5 : animations intergénérationnelles ; peu de visiteurs le matin, l'après midi agréable avec la présence de différentes maisons de retraite du secteur. Chorales très animées. Vendredi 7 : 10h à 12h atelier initiation à l'informatique à la médiathèque, animation réussie avec 7 participants.
Mairie	Randonnée	9	23 participants au départ de Grandjean sous un soleil automnale. Matinée très agréable.
Fous Cavés	Assemblée Générale	14	53 adhérents. Bilan des activités proposées : la brocante et le marché gourmand ont rapporté 4000 €. Sur le festival perte de 9500€ due peut-être à la programmation, au trop important dispositif policier suite aux attentats de Nice, une semaine avant. Le pôle jeunesse a remporté un beau succès ; le travail fait en amont du festival (tap, séjour à la salle de musique pour la préparation) est très apprécié et sera reconduit. Un nouveau fonctionnement avec un conseil d'administration réduit ammènera sans doute à des réunions plus constructives.
Panloy	Panloy célèbre Hallowen	29,30,31	Très gros succès, plutôt inespéré, avec 100 inscriptions sur les 3 après-midis (très vite complet). La chasse au trésor a beaucoup plu avec 1h30 de parcours dans le parc et les dépendances du château, accompagnée de personnages costumés. Des cris de frayeur ont rythmé les trois soirées où 400 personnes au total sont venues se faire peur à la rencontre d'une douzaine de revenants venus hanter les couloirs embrumés de la vieille demeure. Nul doute que Panloy sera à nouveau hanté l'année prochaine.
Echappée Belle	Bourse de l'enfance	30	Globalement les exposants étaient contents, beaucoup de passage et de vente le matin, moins l'après-midi (le beau temps et la fin du mois ont peut-être freiné les achats). Les organisateurs sont satisfaits avec une bonne recette.
La Fée Bécasse : Un Port d'Envallois a écrit un livre. Des récits autobiographiques, des poèmes, des anecdotes réelles ou imaginaires nous entraînent dans le monde des "bécassiers". Ce livre est consultable à la Médiathèque et peut être commandé au 06 74 19 14 73 ou par mail lafeebecasse@hotmail.fr . Une journée dédicace à la médiathèque est prévue en avril.			

2) Manifestations à venir

Novembre	Mairie	Armistice	11	12h
	Basket	loto	20	14h ; réservations : 06 71 11 84 79
	Mouettes Rieuses	Marché de l'Avent	27	10h-18h ; Tél : 06 43 72 07 49
Décembre	Pascal Taunay	Téléthon	4	Rassemblement de voitures anciennes, de camions, de motos anciennes. Repas sur réservation 18 € : 06 89 01 15 43
	l'Automne	Repas de Noël	11	Sur réservation : 06 46 91 70 69 - 05 46 91 74 24

3) Remerciements de l'APE de St Porchaire pour la randonnée VTT/marche qu'ils ont organisée le 25 septembre et qui a traversé notre Commune.

IX. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES

1) Contrôles sanitaires des eaux de consommation humaine (29 septembre - Le Mung et 25 octobre - Centre Bourg - Mairie de Port d'Envaux) : le rapport fait état d'une eau conforme aux valeurs limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.

2) Courier de propriétaires (allée du Priousté) :

Le dimanche 25 septembre, leur propriété a été envahie par une meute de chiens de chasse hors de contrôle qui a également perturbé la circulation sur la D 128

X. PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 25 novembre 2016 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.